

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-70

OBJET : URBANISME : DENOMINATION ET NUMEROTATION DU LOTISSEMENT "LA CROISEE DES MOULINS"

L'an 2022, le 01 octobre à 09H00 , le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 23/09/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Anaik FOURDILIS, Didier CHAUVIERE

Etaient excusés avec procuration :

Solène LAUNAY ayant donné procuration à Franck CLOUET
Bruno FOUCHARD ayant donné procuration à Pascale CORMERAIS
Aude JOUSSE ayant donné procuration à Stéphanie MELOT
Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ ayant donné procuration à Alexia ROUSSEAU
Karine DESVARD ayant donné procuration à Lydie RETAILLEAU
Philippe MIKO ayant donné procuration à Benoit LONGEON

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal PHILIPPE a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : André LANCIEN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 portant obligation aux communes de publier à l'inventaire des voies et voiries publiques et privées de la commune le nom des rues habitées ;

EXPOSÉ

Il convient de donner une dénomination et une numérotation officielle à la rue du lotissement « La Croisée des Moulins » ;

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la rue du lotissement « La Croisée des Moulins » :

- « Rue des Cigognes » : la rue partant de la route de la Glacière.
- de numéroté du numéro 5 au 41 pour la partie impaire et du numéro 20 au numéro 34 pour la partie paire conformément au plan de composition annexé à la présente délibération.

Annexe : CM01-10-2022 Annexe 01 : plan de composition du lotissement « La Croisée des Moulins »

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **DÉCIDE** de dénommer la rue du lotissement « La Croisée des Moulins » : « rue des Cigognes » ;
- **DECIDE** de numéroté la rue du lotissement « La Croisée des Moulins » du 5 au 41 pour la partie impaire et du numéro 20 au numéro 34 pour la partie paire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la délibération et sa pièce annexe aux services suivants : Service de la Poste, Institut Géographique National, Direction Générale des Finances Publiques de Nantes (service topographie et gestion cadastrale), Conseil Départemental de Loire-Atlantique (Service club SIG 44), Service Départemental Incendie et Secours de Loire-Atlantique, Gendarmerie, Communauté de communes Estuaire et Sillon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Daniel GUILLE



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

